

N/REF : 21/08/2025 15H22 C:025858 I:36303
V/REF : 44498
V/Email reçu le Jeudi 21/08/2025 a 15H22

AGIL IMMOBILIER

**16 RUE LESDIGUIERES
38100 GRENOBLE**

IMMEUBLE : LE PARC VIGNY
102-104 AV DE LA BRUYERE
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 27 Aout 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE DU 104 BRUYERE GRENOBLE
LE PARC VIGNY
MME ALLANOS 06 58 65 74 20
M LUNVEN 06 11 41 19 00

MOTIF : INTERVENIR POUR CURAGE DESCENTE ET EVACUATION EP SUR LA TERRASSE
DE MME ALLANOS AU RDC TERRASSE JUSTE A GAUCHE EN SORTANT COTE PARC
PEUT PASSER PAR L EXTERIEUR POUR L ACCES TERRASSE
PREVOIR UNE ECHELLE

Donneur d'ordre : Mme S ARGENTO

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 21/08/2025 A 08H30
CURAGE DE LA DESCENTE EAUX PLUVIALES DEPUIS LA TERRASSE JUSQU'AU
PIED DE CHUTE
NETTOYAGE SOUS DALLE AUTOUR DU DÉBUT DE LA DESCENTE

OBSERVATION : FAIRE INSTALLER UNE GRILLE AU DESSUS DE L'OUVERTURE (TROU)
AFIN D'EVITER L'INFILTRATION DE SALETÉS DANS LA DESCENTE PLUVIALE

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 26/08/25 a 11H52 Mme S ARGENTO

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer

l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 à 10km	1	180,44	270,66
1,50	H(s)2ème personnel	2	57,34	86,01
TOTAL H.T.				356,67
T.V.A. a 10,00%				35,66
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>392,33</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN